



Demande d'abandon d'autorité du père sur ma fille

Par **Didine22**, le **29/11/2014** à **10:22**

Bonjour,

voilà, mon ex-mari a été jugé coupable d'agressions sexuelles sur ma fille ainée. Aussi, puis-je demander au JAF une fois le divorce prononcé le 26/01/2015 à supprimer l'intégralité des droits de M. sur notre fille commune dans l'intérêt de la protéger. En effet, il connaissait ma fille depuis l'âge de 2 ans 1/2, il l'a vu grandir et ça ne l'a pas empêché de s'en prendre à elle. A ce jour, il a un droit de visite en lieu neutre pour voir Ma Petite puce.

Merci de me répondre car, je vous avoue qu'à chaque visite, j'ai une angoisse terrible.

Par **domat**, le **29/11/2014** à **11:47**

bjr,

vous devez demander au JAF, le retrait de l'autorité parentale compte tenu des actes commis par votre ex sur vos enfants.

cdt

Par **Didine22**, le **07/03/2015** à **09:16**

Bonjour, tout d'abord, merci pour vos réponses.

Aussi, Mr. bénéficie toujours d'un droit de visite en lieu neutre. Le 11/04 nous avons un entretien co-parental pour déterminer si Mr. peut voir son enfant en extérieur pendant ce droit de visite.

Je m'y refuse formellement! Puis-je me positionner dans la protection de mon enfant en demandant à ce que ma fille ne soit pas seule en présence d'un délinquant sexuel reconnu coupable?

Merci à vous.